

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

N° 0064

/15.08.01



Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
K I G A L I

Monsieur le Président,

Après la dernière prestation remarquée de la Sélection Nationale de Football, l'opinion publique s'insurge sur sa composition constituée de plusieurs éléments étrangers malgré la fermeté et rappel au service chargé de délivrer les licences des joueurs. Aussi je vous informe que je ne peux autoriser l'engagement aux compétitions internationales d'une équipe qui n'est pas réellement rwandaise.

Pour ces motifs et suite à la conjoncture économique actuelle très difficile, je vous demande de procéder au retrait de ladite formation des compétitions africaines projetées pour l'année 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
K I G A L I
- Monsieur le Membre du Bureau Fédéral de la FERWAFA (Tous)

Lt Col BEM

